



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : SANTÉ

46) Centre Access Radiologie
GIE Ivry - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_46-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 46

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 46

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSÉS

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SANTÉ

46) Centre Access Radiologie
GIE Ivry - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la sécurité sociale,

vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-2 et L.1434-8, L.2132-1 et L.1434-4, L.6134-1 et L.6323-1 et suivants,

vu le décret n° 91-655 du 15 juillet 1991 relatif aux conditions de prise en charge des soins délivrés dans les centres de santé,

vu l'accord national des centres de santé signé le 8 juillet 2015 et effectif au 1^{er} avril 2016,

considérant la nécessité pour la Ville de permettre à la patientèle du Centre Municipal de Santé (CMS) de bénéficier d'un accès aux examens d'imagerie médicale,

vu sa délibération du 20 juin 2019 approuvant les conventions avec le GIE IVRY pour une coopération entre le CMS d'Ivry et le centre de radiologie situé au 3-5 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine en matière d'examens d'imagerie médicale (scanner et IRM),

considérant que ce partenariat a pour objet de proposer à la patientèle du CMS de bénéficier d'une facilité d'accès à la réalisation de leur examen d'imagerie médicale avec une tarification sans dépassement d'honoraire,

considérant qu'il convient de renforcer cette coopération dans le but d'élargir le champs des examens concernés (scanner, IRM, échographie, mammographie, radiologie conventionnelle) dans l'intérêt de la patientèle du CMS,

considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de signer deux nouvelles conventions avec le Groupe d'Imagerie Médicale Créteil Ivry et l'Association Access Radiologie Ivry Imagerie Médicale conventionnelle mammographie, écographie,

vu les conventions, ci-annexées,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les deux conventions de coopération, avec le Groupe d'Imagerie Médicale Créteil Ivry et l'Association Access Radiologie Ivry Imagerie Médicale conventionnelle mammographie, échographie (l'une pour l'IRM, l'autre pour le scanner, la mammographie, l'échographie et l'imagerie médicale conventionnelle) et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que ce partenariat fera l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de santé (ARS) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL. 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 8 JUIL. 2024